UCI ROAD WORLD CHAMPIONSHIPS
LIMBURG 2012 | THE NETHERLANDS

GUIDE DES COMPETITIONS
à l'usage des Fédérations Nationales

CHAMPIONNATS DU MONDE ROUTE UCI 2012

LIMBOURG (PAYS-BAS)

15 AU 23 SEPTEMBRE 2012

Union Cycliste Internationale
Ch. de la Mêlée 12
CH - 1860 Aigle
Suisse/Switzerland
Tel : +41 24 468 58 11
Fax : +41 24 468 58 12
www.uci.ch

SOMMAIRE

Ce document réunit les informations nécessaires aux fédérations nationales pour la participation de leurs coureurs aux Championnats du Monde sur route 2012.

1.	SYSTEME DE QUALIFICATIONS - REGLEMENTATION	3
2.	ETAT DES QUALIFICATIONS	9
3.	CONDITIONS DE PARTICIPATION	16
4.	CONFERENCE DE LA JEUNESSE	17
5.	PROCEDURE ET DELAI D'ENGAGEMENT	18
6.	ACCREDITATIONS DES COUREURS ET DELEGATIONS	22
7.	PROGRAMME SPORTIF GENERAL	24
8.	MATERIEL ET TENUE VESTIMENTAIRE	26
9.	CEREMONIES PROTOCOLAIRES	28
10.	VEHICULES	29
11.	PLANCHE DES PRIX	32
12.	OFFICIELS DE L'UCI	33
13.	INFORMATIONS UTILES	34
ANNEXES	I. PARCOURS ET PROFIL	36
	II. ACCES AUX SITES DEPART ET ARRIVEE	43
	III. RADIO COMMUNICATION	46

Ce Guide de Compétition ne traitera pas des épreuves de contre la montre par équipe, dont un guide spécifique a déjà été édité et qui est disponible sur le site internet de l'UCI.

Ce Guide de Compétition est donc uniquement destiné aux Directeurs Sportifs des Fédérations Nationales et se focalise sur les aspects sportifs des Championnats du Monde. Pour plus d'informations concernant les autres aspects de cette compétition (hébergement, réunions, accréditations ...), on se reportera à la fin de ce document où sont réunies les coordonnées utiles.

Comme l'année dernière **les catégories Elite et Junior sont réunies** lors des Championnats du Monde Route. La **conférence de la jeunesse** est à nouveau organisée sur ces Championnats. La participation des athlètes Junior à la conférence de la jeunesse est **obligatoire** pour pouvoir prendre part aux épreuves sportives. Veuillez lire attentivement le contenu du chapitre 4 de ce guide.

Si vous avez des questions à poser ou des suggestions à formuler à propos de ce document, n'hésitez pas à contacter le département Sport et Technique de l'UCI.

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LA COURSE EN LIGNE

HOMMES ELITE :

9.2.010 *Décision du Comité Directeur de l'UCI du 27 janvier 2012, prise en application de l'article 9.2.010 du Règlement du sport cycliste.*

Les nations suivantes seront qualifiées pour les championnats du monde sur route 2012, épreuve en ligne hommes élite :

1. *Les 10 premières nations au classement UCI WorldTour par nation au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 14 coureurs, dont 9 partants. Cependant, une nation ayant moins de 9 coureurs classés au classement UCI WorldTour individuel au 15 août 2012 partira avec le nombre de coureurs qu'elle a de classé. Une nation ayant moins de 6 coureurs classés au classement UCI WorldTour partira néanmoins avec 6 coureurs (*et**).*

2. *Les 2 premières nations du classement par nation de l'UCI Africa Tour au 15 août 2012 sans compter les nations qualifiées via le classement UCI WorldTour : la première nation ainsi qualifiée peut inscrire 9 coureurs, dont 6 partants (rang 1); la deuxième nation peut inscrire 5 coureurs, dont 3 partants (rang 2).*

3. *Les 5 premières nations du classement par nation de l'UCI America Tour au 15 août 2012 sans compter les nations qualifiées via le classement UCI WorldTour : les première et deuxième nations ainsi qualifiées peuvent inscrire 9 coureurs, dont 6 partants (rang 1); les 3ème, 4ème et 5ème nations peuvent inscrire 5 coureurs, dont 3 partants (rang 2).*

4. *Les 3 premières nations du classement par nation de l'UCI Asia Tour au 15 août 2012 sans compter les nations qualifiées via le classement UCI WorldTour : la première nation ainsi qualifiée peut inscrire 9 coureurs, dont 6 partants (rang 1); les deuxième et troisième nations peuvent inscrire 5 coureurs, dont 3 partants (rang 2).*

5. *Les 16 premières nations au classement par nation de l'UCI Europe Tour au 15 août 2012 sans compter les nations qualifiées via le classement UCI WorldTour : les nations ainsi qualifiées classées 1ère à 6ème peuvent inscrire 9 coureurs, dont 6 partants (rang 1); les nations classées 7ème à 16ème peuvent inscrire 5 coureurs, dont 3 partants (rang 2)*

6. *La première nation du classement par nation de l'UCI Oceania Tour au 15 août 2012 sans compter les nations qualifiées via le classement UCI WorldTour : cette nation ainsi qualifiée peut inscrire 5 coureurs, dont 3 partants (rang 2)*

7. *Chaque nation du classement UCI WorldTour non encore qualifiée ayant :*

   - *un coureur classé parmi les 100 premiers au classement individuel UCI WorldTour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 5 coureurs, dont 3 partants.*
   - *trois coureurs classés au classement individuel UCI WorldTour au 15 août 2012: chaque nation peut inscrire 5 coureurs, dont 3 partants.*
   - *deux coureurs classés au classement individuel UCI WorldTour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 3 coureurs, dont 2 partants.*
   - *un coureur classé au classement individuel UCI WorldTour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*

8. Les nations suivantes des Circuits Continentaux non encore qualifiées :

- *les nations africaines ayant un coureur parmi les 5 premiers au classement individuel de l'UCI Africa Tour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*
- *les nations américaines ayant un coureur parmi les 20 premiers au classement individuel de l'UCI America Tour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*
- *les nations asiatiques ayant un coureur parmi les 5 premiers au classement individuel de l'UCI Asia Tour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*
- *les nations européennes ayant un coureur parmi les 200 premiers au classement individuel de l'UCI Europe Tour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*
- *les nations océaniennes ayant un coureur parmi les 5 premiers au classement individuel de l'UCI Oceania Tour au 15 août 2012 : chaque nation peut inscrire 2 coureurs, dont 1 partant.*

** Une fédération nationale n'obtenant pas son quota d'athlètes par les classements du calendrier UCI WorldTour peut récupérer ses places à hauteur des places qu'elle ne peut obtenir dans son circuit respectif de l'UCI Africa Tour, UCI America Tour, l'UCI Asia Tour, l'UCI Europe Tour et de l'UCI Oceania Tour, sans toutefois dépasser le quota d'athlètes obtenu par le classement UCI WorldTour.*

*** Les places des nations qualifiées par le calendrier UCI WorldTour mais non attribuées en fonction des dispositions particulières seront réattribuées aux nations classées à partir de la 11ème place au calendrier UCI WorldTour, à raison de une place supplémentaire par nation.*

Si le champion du monde sur route hommes élite sortant ou le champion olympique sur route hommes élite sortant appartient à une nation non encore qualifiée, il peut participer au premier championnat du monde suivant l'obtention de son titre. Il ne peut être remplacé.

Si la nation organisatrice du championnat du monde s'est qualifiée dans le deuxième rang des nations qualifiées via le classement par nation de son continent, elle peut inscrire 9 coureurs, dont 6 partants.

La limitation de l'article 2.2.002 ne s'applique pas.

HOMMES MOINS DE 23 ANS :

9.2.012 *Décision du Comité directeur de l'UCI du 27 janvier 2012, prise en application de l'article 9.2.012 du Règlement du sport cycliste.*

Les nations suivantes seront qualifiées pour les championnats du monde sur route 2012, épreuve en ligne hommes moins de 23 ans:

1. *Les 4 premières nations du classement par nation de l'UCI Africa Tour établi au 15 août 2012* : la 1ère nation ainsi qualifiée peut inscrire 10 coureurs, dont 5 partants (rang 1); la 2ème nation peut inscrire 8 coureurs, dont 4 partants (rang 2) les 3ème et 4ème nations peuvent inscrire 6 coureurs, dont 3 partants (rang 3).*

2. *Les 9 premières nations du classement par nation de l'UCI America Tour établi au 15 août 2012*: les nations ainsi classées 1ère à 3ème peuvent inscrire 10 coureurs, dont 5 partants (rang 1); de la 4ème à 6ème nations peuvent inscrire 8 coureurs, dont 4 partants (rang 2) ; de la 7ème à 9ème nations peuvent inscrire 6 coureurs, dont 3 partants (rang 3)*

3. *Les 6 premières nations du classement par nation de l'UCI Asia Tour établi au 15 août 2012* : la 1ère et 2ème nations ainsi qualifiée peut inscrire 10 coureurs, dont 5 partants (rang 1); la 3ème et 4ème nations peuvent inscrire 8 coureurs, dont 4 partants (rang 2) ; la 5ème et 6ème nations peuvent inscrire 6 coureurs, dont 3 partants (rang 3)*

4. *Les 26 premières nations au classement par nation de l'UCI Europe Tour établi au 15 août 2012* : les nations ainsi qualifiées classées 1ère à 15ème peuvent inscrire 10 coureurs, dont 5 partants (rang 1); de la 16ème à la 20ème nations peuvent inscrire 8 coureurs, dont 4 partants (rang 2) ; de la 21ème à la 26ème nations peuvent inscrire 6 coureurs, dont 3 partants (rang 3)*

5. *Les 2 premières nations du classement par nation de l'UCI Oceania Tour établi au 15 août 2012* : la 1ère nation ainsi qualifiée peut inscrire 10 coureurs, dont 5 partants (rang 1) ; la 2ème nation qualifiée peut inscrire 6 coureurs, dont 3 partants (rang 2)*

*Les 5 premières nations du classement final de la Coupe des Nations** sur route hommes moins de 23 ans (de l'année en cours) pourront aligner un coureur supplémentaire***.*

*Si une nation est classée au classement final de la Coupe des Nations** sur route hommes moins de 23 ans (de l'année en cours) et appartient à une nation non encore qualifiée, cette dernière peut inscrire 2 coureurs dont 1 partant.*

Si le champion du monde sur route hommes moins de 23 ans sortant appartient à une nation non encore qualifiée, il peut participer au premier championnat du monde suivant l'obtention de son titre. Il ne peut être remplacé.

*Le champion continental sortant peut participer en supplément par rapport au nombre de partants que sa fédération nationale peut aligner en application des règles de qualification***. Cette possibilité est limitée aux premiers championnats du monde suivant l'obtention du titre du champion continental. Si la nation du champion continental sortant n'est pas qualifiée, le champion pourra néanmoins participer.*

La nation organisatrice peut inscrire 10 coureurs dont 5 partants.

**Un classement des nations sera établi de sur la base de l'article 2.11.009 au 15 août prenant en compte uniquement les coureurs moins de 23 ans classés.*

***le classement final de la Coupe des Nations sera publié à l'issue de la dernière épreuve, au minimum 10 jours avant le Championnat du Monde.*

****Une nation ne peut avoir plus de 6 coureurs partants. Dans le cas où une nation aurait déjà atteint ce quota maximum par le classement final de la Coupe des Nations, l'ajout du champion continental n'est pas applicable.*

FEMMES ELITE :

9.2.015 *Les 5 premières nations au classement par nation au 15 août de l'année des championnats du monde qualifieront 14 coureurs dont 7 partants.*
Les 10 nations suivantes qualifieront 12 coureurs dont 6 partants.
Les 5 autres nations qualifieront 10 coureurs dont 5 partants.
Les autres nations et celles non classées auront la possibilité de qualifier 6 coureurs dont 3 partants.

HOMMES JUNIOR :

9.2.014 *Les 10 premières nations du classement du 15 août de la coupe des nations de l'année des championnats du monde en question qualifient une sélection de 12 coureurs engagés dont 6 partants.*
Les 5 nations suivantes qualifient une sélection de 10 coureurs engagés dont 5 partants puis les 5 nations suivantes qualifient une sélection de 8 coureurs dont 4 partants. Les nations non classées ont le droit d'engager 6 coureurs dont 3 partants. La nation organisatrice peut inscrire 10 coureurs dont 5 partants.

FEMMES JUNIOR :

9.2.016 *Chaque fédération nationale pourra engager 8 concurrentes dont 4 partantes.*

SYSTEME DE QUALIFICATION POUR LE CONTRE-LA-MONTRE INDIVIDUEL

Pour l'épreuve de contre-la-montre individuel, le système de qualification est le même quelque soit la catégorie du coureur (Homme Elite, Femme Elite, Moins de 23 ans, Femmes et Hommes Junior).

9.2.017 *Chaque fédération nationale pourra engager 4 coureurs dont 2 partants.*

9.2.018 *Une fédération nationale pourra engager des coureurs de 19 ans ou plus dans l'épreuve contre la montre individuelle sur route Hommes Elite.*

9.2.019 *Les coureurs visés à l'article 9.2.018 qui participent à l'épreuve contre la montre individuelle sur route Hommes Elite ne pourront pas participer à l'épreuve contre la montre individuelle sur route Moins de 23 ans la même année.*

9.2.020 *Les coureurs de moins de 23 ans faisant partie d'un UCI ProTeam ne peuvent participer à l'épreuve contre la montre individuelle sur route Moins de 23 ans. Un coureur de moins de 23 ans accueilli dans un UCI ProTeam dans la période du 1er août au 31 décembre selon l'article 2.15.110 peut prendre part à l'épreuve contre la montre individuelle de Moins de 23 ans.*

QUALIFICATION DES CHAMPIONS DU MONDE EN TITRE, DES CHAMPIONS CONTINENTAUX ET DES CHAMPIONS OLYMPIQUES EN TITRE EN 2012.

9.2.009 *Dans toutes les spécialités individuelles le champion du monde sortant ainsi que, lors du premier championnat du monde après les jeux olympiques et, pour le mountain bike, les deux championnats suivants, le champion olympique peuvent participer en supplément par rapport au nombre de partants que leur fédération nationale peut aligner en application des règles de qualification, sauf pour la course aux points et le scratch.*

Dans toutes les spécialités sur route et mountain bike des championnats du monde, le champion continental peut participer en supplément par rapport au nombre de partants que sa fédération nationale peut aligner en application des règles de qualification. Cette possibilité est limitée aux premiers championnats du monde suivant l'obtention du titre de champion continental.

Toutefois, la participation aux épreuves individuelles sur route Hommes Elite et Hommes moins de 23 ans est exclusivement régie par les ***articles 9.2.010 et 9.2.012.***

HOMMES ELITE ET MOINS DE 23 ANS :

Selon l'application de l'alinéa 3 de l'article 9.2.010, les Champions Continentaux et Champion du Monde ne sont pas qualifiés en supplément pour les épreuves en ligne Hommes Elite.
Cependant pour la course en ligne élite, le Champion du Monde sortant peut participer dans le cas où sa nation n'est pas qualifiée, de même dans la course en ligne Moins de 23 ans le Champion du Monde sortant peut participer si sa nation n'est pas qualifiée.
Pour la course hommes moins de 23 ans, le champion continental sortant peut participer en supplément de son quota, selon les dispositions de l'article 9.2.012.

Les Champions Continentaux et le Champion du Monde sortant du contre-la-montre peuvent participer en supplément à cette épreuve pour les catégories hommes Elite et Moins de 23 ans.

FEMMES ELITE, HOMMES ET FEMMES JUNIOR :

Pour les catégories référencées, les champions continentaux et les champions du Monde en titre peuvent participer en supplément à l'épreuve dans laquelle ils ont obtenu leur titre.

Chaque nation dispose d'un quota précis de coureurs défini par les différents classements UCI au 15 août 2012.

EPREUVES EN LIGNE HOMMES ELITE

Pays qualifiés selon le classement des nations au 15.08.2012 du classement mondial et des circuits Continentaux UCI, et selon les classements individuels du classement mondial et des circuits continentaux UCI:

Nations qualifiées selon le classement UCI WorldTour			Participation Max.
1	ESP	Espagne	14 coureurs dont 9 partants
2	ITA	Italie	
3	GBR	Grande Bretagne	
4	BEL	Belgique	
5	AUS	Australie	
6	NED	Pays-Bas	
7	USA	Etats-Unis d'Amérique	
8	SVK	Slovaquie	9 coureurs dont 6 partants
9	SUI	Suisse	
10	FRA	France	14 coureurs dont 9 partants

Nations qualifiées selon le classement UCI Africa Tour			Participation Max.
1	MAR	Maroc	9 coureurs dont 6 partants
2	RSA	Afrique du Sud	5 coureurs dont 3 partants

Nations qualifiées selon le classement UCI America Tour			Participation Max.
1	COL	Colombie	12 coureurs dont 7 partants
2	ARG	Argentine	9 coureurs dont 6 partants
3	VEN	Rép. Bolivarienne du Venezuela	5 coureurs dont 3 partants
4	CAN	Canada	6 coureurs dont 4 partants
5	BRA	Brésil	5 coureurs dont 3 partants

Nations qualifiées selon le classement UCI Asia Tour			Participation Max.
1	JPN	Japon	9 coureurs dont 6 partants
2	KAZ	Kazakhstan	5 coureurs dont 3 partants
3	MAS	Malaisie	

Nations qualifiées selon le classement UCI Europe Tour			Participation Max.
1	GER	Allemagne	12 coureurs dont 7 partants
2	SLO	Slovénie	
3	RUS	Fédération de Russie	9 coureurs dont 6 partants
4	POL	Pologne	
5	UKR	Ukraine	
6	CZE	République Tchèque	12 coureurs dont 7 partants
7	DEN	Danemark	5 coureurs dont 3 partants
8	AUT	Autriche	
9	LAT	Lettonie	
10	EST	Estonie	
11	BUL	Bulgarie	
12	CRO	Croatie	
13	SWE	Suède	
14	SRB	Serbie	
15	LTU	Lituanie	
16	GRE	Grèce	

Nations qualifiées selon le classement UCI Oceania Tour			Participation Max.
1	NZL	Nouvelle Zélande	5 coureurs dont 3 partants

<u>Nations qualifiées par le classement individuel UCI WorldTour:</u>

<u>Nations ayant un coureur dans les 100 premiers du classement individuel UCI WorldTour:</u>

Portugal (POR)	6 coureurs dont 4 partants
Luxembourg (LUX)	5 coureurs dont 3 partants
Ireland (IRL)	5 coureurs dont 3 partants
Norway (NOR)	5 coureurs dont 3 partants
Belarus (BLR)	5 coureurs dont 3 partants

<u>Nations ayant un coureur classé au classement individuel UCI WorldTour :</u>

Costa Rica (CRC)	2 coureurs dont 1 partant

<u>Nations qualifiées par les classements individuels des circuits continentaux UCI:</u>

Africa Tour:	Algeria (ALG)	2 coureurs dont 1 partant
America Tour:	Uruguay (URU)	2 coureurs dont 1 partant
	Bolivie (BOL)	2 coureurs dont 1 partant
	Chili (CHI)	2 coureurs dont 1 partant
Asia Tour:	Hong Kong, Chine (HKG)	2 coureurs dont 1 partant
	Iran (IRI)	2 coureurs dont 1 partant
Europe Tour:	Turquie (TUR)	2 coureurs dont 1 partant
	Hongrie (HUN)	2 coureurs dont 1 partant
	Rép. de Moldova (MDA)	2 coureurs dont 1 partant
	Azerbaijan (AZE)	2 coureurs dont 1 partant

EPREUVES EN LIGNE HOMMES MOINS DE 23 ANS

Pays qualifiés au 15 août 2012 selon les classements des circuits continentaux UCI et le classement de la Coupe des Nations : **(le classement sera révisé le 01.09.2012)**

Nations qualifiées selon le classement UCI Africa Tour			Participation Max.
1	ERI	Erythrée	10 coureurs dont 5 partants
2	MAR	Maroc	8 coureurs dont 4 partants
3	ALG	Algérie	6 coureurs dont 3 partants
4	ETH	Ethiopie	

Nations qualifiées selon le classement UCI America Tour			Participation Max.
1	COL	Colombie	10 coureurs dont 5 partants
2	USA	Etats-Unis d'Amérique	
3	VEN	Rép. Bolivarienne du Venezuela	
4	CRC	Costa Rica	8 coureurs dont 4 partants
5	DOM	République Dominicaine	
6	AHO	Antilles Néerlandaises	
7	CHI	Chili	6 coureurs dont 3 partants
8	CAN	Canada	
9	SUR	Suriname	

Nations qualifiées selon le classement UCI Asia Tour			Participation Max.
1	KAZ	Kazakhstan	10 coureurs dont 5 partants
2	MAS	Malaisie	
3	JPN	Japon	8 coureurs dont 4 partants
4	INA	Indonésie	
5	IRI	République Islamique d'Iran	6 coureurs dont 3 partants
6	HKG	Hong Kong, Chine	

Nations qualifiées selon le classement UCI Europe Tour			Participation Max.
1	ITA	Italie	10 coureurs dont 5 partants
2	NED	Pays-Bas	
3	BEL	Belgique	
4	FRA	France	
5	RUS	Fédération de Russie	
6	GER	Allemagne	
7	LAT	Lettonie	
8	DEN	Danemark	
9	LUX	Luxembourg	
10	SLO	Slovénie	
11	AUT	Autriche	
12	POL	Pologne	
13	NOR	Norvège	
14	SWE	Suède	
15	ROU	Roumanie	
16	CZE	République Tchèque	8 coureurs dont 4 partants
17	BLR	Belarus	
18	TUR	Turquie	
19	IRL	Irlande	
20	ISR	Israël	
21	SUI	Suisse	6 coureurs dont 3 partants
22	UKR	Ukraine	
23	GBR	Grande Bretagne	
24	GRE	Grèce	
25	SRB	Serbie	
26	GEO	Georgie	

Nations qualifiées selon le classement UCI Oceania Tour			Participation Max.
1	AUS	Australie	10 coureurs dont 5 partants
2	NZL	Nouvelle Zélande	6 coureurs dont 3 partants

Si une nation est classée au classement final de la Coupe des Nations sur route hommes U23 et appartient à une nation non encore qualifiée, cette dernière peut inscrire 2 coureurs dont 1 partant, il s'agit des nations suivantes : ARG, RSA, ECU, MEX, ESP

Les cinq premières nations au classement final de la Coupe des Nations peuvent aligner un coureur supplémentaire, il s'agit des nations suivantes : FRA, BEL, ITA, KAZ, SLO

Les champions continentaux suivants pourront être engagés en supplément par rapport aux quotas de participants dont leur fédération dispose, selon l'article 9.2.012 :

CC Europe	**TRATNIK Jan**	SLO
CC Amérique	**OLAVARRIA Cristobal**	CHI
CC Asie	**KINOSHITA Tomohiro**	JPN
CC Afrique	**BERHANE Natnael**	ERI
CC Océanie	**AITKEN Nick**	AUS

EPREUVES EN LIGNE FEMMES ELITE

Pays qualifiés selon le classement par nation des Femmes Elite au 15.08.2012

Nations qualifiées selon le classement UCI Femmes Elite			Participation Max.
1	NED	Pays-Bas	14 coureurs dont 7 partants
2	GER	Allemagne	
3	USA	Etats-Unis d'Amérique	
4	ITA	Italie	
5	GBR	Grande-Bretagne	
6	AUS	Australie	12 coureurs dont 6 partants
7	SWE	Suède	
8	RUS	Fédération de Russie	
9	CAN	Canada	
10	BEL	Belgique	
11	FRA	France	
12	NZL	Nouvelle Zélande	
13	RSA	Afrique du Sud	
14	BRA	Brésil	
15	BLR	Belarus	
16	CUB	Cuba	10 coureurs dont 5 partants
17	VEN	Venezuela	
18	UKR	Ukraine	
19	LTU	Lituanie	
20	CHN	République Populaire de Chine	

Les autres nations et celles non classées auront la possibilité de qualifier 6 coureurs dont 3 partants.

Les, championne du monde et championne olympique sortantes ci-après pourront être engagées en supplément par rapport aux quotas de participants dont leur fédération dispose :

CM	**BRONZINI Giorgia**	ITA
JO	**VOS Marianne**	NED

Les championnes continentales suivantes pourront être engagées en supplément par rapport aux quotas de participants dont leur fédération dispose.

CC Europe	**ARYS Evelyn**	BEL
CC Amérique	**GONZALEZ VALDIVIESO Yumari**	CUB
CC Asie	**HSIAO Mei Yu**	TPE
CC Afrique	**MOOLMAN Ashleigh**	RSA
CC Océanie	**ELVIN Gracie**	AUS

EPREUVE EN LIGNE HOMMES JUNIOR

Le nombre de coureurs pouvant participer aux Championnats du Monde Route Hommes Junior 2012, sur la base de l'article 9.2.014 de la réglementation UCI :

Nations qualifiées selon le classement de la Coupe des Nations Junior UCI 2012 au 15.08.2012			Participation Max.
1	DEN	Danemark	12 coureurs dont 6 partants
2	FRA	France	
3	BEL	Belgique	
4	ITA	Italie	
5	NOR	Norvège	
6	GER	Allemagne	
7	SWE	Suède	
8	NED	Pays-Bas	
9	USA	Etats-Unis d'Amérique	
10	GBR	Grande Bretagne	
11	RUS	Fédération de Russie	10 coureurs dont 5 partants
12	SLO	Slovénie	
13	KAZ	Kazakhstan	
14	AUT	Autriche	
15	SUI	Suisse	
16	JPN	Japon	8 coureurs dont 4 partants
17	SVK	Slovaquie	
18	POL	Pologne	
19	SRB	Serbie	
20	MEX	Mexique	

Toutes les autres fédérations nationales : 6 engagés dont 3 partants

Les champions continentaux suivants pourront être engagés en supplément par rapport aux quotas de participants dont leur fédération dispose.

CC Europe	**WACHTER Alexander**	AUT
CC Asie	**NISHIMURA Hiroki**	JPN
CC Océanie	**LINFIELD Bradley**	AUS
CC Amérique	**AGUIRRE José Alfredo**	MEX

EPREUVE EN LIGNE FEMMES JUNIOR

Toutes les fédérations nationales pourront engager 8 concurrentes dont 4 partantes.

La championne du monde sortante ci-après pourra être engagée en supplément par rapport aux quotas de participants dont sa fédération dispose :

CM	**GARNER Lucy**	GBR

Les championnes continentales suivantes pourront être engagées en supplément par rapport aux quotas de participants dont leur fédération dispose.

CC Europe	**GARNER Lucy**	GBR
CC Asie	**BAITLEUOVA Marzhan**	KAZ
CC Océanie	**ROPER Emily**	AUS
CC Amérique	**VARELA Erica**	MEX

EPREUVES CONTRE-LA-MONTRE TOUTES CATEGORIES

Chaque fédération nationale pourra engager 4 coureurs dont 2 partants.

Les Champions du Monde sortants suivants pourront être engagés en supplément :

Hommes Elite :	**MARTIN Tony**	GER
Femmes Elite :	**ARNDT Judith**	GER
Hommes Junior :	**WURTZ SCHMIDT Mads**	DEN

Les Champions Continentaux sortants du contre-la-montre pourront être engagés en supplément par rapport au nombre de participants que leur fédération nationale pourra aligner en application des règles de qualification.

Soit :

Hommes Elite

CC Amérique	**MEDICI Matias**	ARG
CC Afrique	**TEKLEHAIMANOT Daniel**	ERI
CC Asie	**WACKER Eugen**	KGZ
CC Océanie	**HORGAN Samuel**	NZL

Femmes Elite

CC Europe	**VAN DER BREGGEN Anna**	NED
CC Amérique	**NEBEN Amber**	USA
CC Asie	**NA Ah Reum**	KOR
CC Afrique	**TAYLOR Cherise**	RSA
CC Océanie	**GILLOW Shara**	AUS

Moins de 23 ans

CC Europe	**QUAADE Rasmus Christian**	DEN
CC Amérique	**SEPULVEDA Eduardo**	ARG
CC Asie	**MOAZEMI GOUDARZI Arvin**	IRI
CC Afrique	**MEINTJES Louis**	RSA
CC Océanie	**HOWSON Damien**	AUS

Hommes Junior

CC Europe	**KRIGBAUM Mathias**	DEN
CC Amérique	**TRILLINI Sebastian**	ARG
CC Asie	**LEUNG Chun Wing**	HKG
CC Océanie	**MORGAN Alexander**	AUS

Femmes Junior

CC Europe	**VAN DER ZIJDEN Corine**	NED
CC Amérique	**PARRA Jessica**	COL
CC Asie	**PANG Yao**	HKG
CC Océanie	**RICE Allison**	AUS

De plus, en année Olympique, les actuels Champions Olympiques pourront se rajouter en supplément.

Soit:

Hommes Elite	**WIGGINS Bradley**	GBR
Femmes Elite	**ARMSTRONG Kristin**	USA

9.2.001 *Les fédérations nationales sélectionnent les coureurs qui participeront au championnat du monde.*

Cependant, ceux-ci doivent remplir certaines conditions :

AGE DES PARTICIPANTS

Sans préjudice du système de qualification mentionné ci-dessus, les compétitions sont ouvertes aux participants nés en :

Epreuves	Années de Naissance
Hommes Elite	1989 et plus âgés*
Hommes Moins de 23 ans	1990, 1991, 1992, 1993*
Femmes Elite	1993 et plus âgées
Hommes et Femmes Junior	1994 et 1995

*Comme mentionné précédemment dans les articles 9.2.013 et 9.2.020, les coureurs de moins de 23 ans faisant partie d'une UCI ProTeam sont qualifiés « élite » et **doivent participer aux épreuves Elite.**

LEGISLATION ANTIDOPAGE

9.2.002 *Un licencié contre lequel a été ouverte une instruction concernant un fait susceptible de constituer une violation du règlement antidopage de l'UCI ne peut être sélectionné pour les Championnats du Monde ou ne peut y participer jusqu'à la fin de la suspension qui lui est imposée ou jusqu'à son acquittement définitif. Dans le cas d'un échantillon A positif, cette disposition s'applique dès la notification au coureur du résultat d'analyse anormal.*

Sauf décision contraire de la commission antidopage, l'alinéa ci-dessus s'applique également en cas d'une instruction ou procédure concernant un tel fait, ouverte en vertu d'une loi ou d'un autre règlement.

Les cas particuliers sont décidés par la commission antidopage ou son président. Leur décision est sans appel.

En plus de la disqualification, en cas d'infraction, le licencié et sa fédération nationale seront sanctionnés chacun d'une amende de CHF 2000 à CHF 10 000.

La présente condition de participation vise à protéger l'intégrité, la sérénité et la réputation des championnats du monde. Son application ne préjuge pas de la décision du fond et ne peut donner lieu à aucune réclamation en cas d'acquittement.

CONFERENCE JUNIOR

La participation à la conférence Junior est **obligatoire** pour les Juniors pour pouvoir participer aux épreuves en ligne. La présence sera contrôlée.

La conférence Junior aura lieu de 16h00 à 18h00 **le jeudi 20 septembre au Palais des Congrès à Maastricht** (MECC Maastricht, Forum 100, 6229 GV Maastricht).

Cependant, nous demandons à toutes les délégations de se présenter dès **15h15** afin de souscrire aux formalités de contrôle des présences.

Le but de cette conférence est de présenter aux athlètes Junior le monde cycliste dans son ensemble et de leur faire découvrir d'autres aspects et métiers intrinsèques à leur sport dont ils n'imaginent pas l'existence.

Ainsi, pendant 2 heures, ils recevront diverses informations au travers de présentations attractives et dynamiques (films, interviews, débats, discours, témoignages, quizz, etc.). Les thèmes développés concerneront les différents acteurs du sport cycliste (Institutions, Equipes, Organisations, etc.). Cette conférence doit permettre aux jeunes athlètes d'envisager leur avenir plus sereinement d'une part en leur apportant les clefs pour comprendre le milieu qui les entoure, d'autre part en leur faisant découvrir tous les acteurs de leur sport et les métiers qui s'y rapportent, afin, peut-être, de susciter des vocations dans le cas où leur carrière viendrait à se terminer.

ENREGISTREMENT DES COUREURS

9.2.003 *Les fédérations nationales s'inscrivent auprès de l'UCI sur son site Internet.*

Les fédérations nationales ne disposant pas d'accès à l'Internet s'inscrivent moyennant les bulletins d'engagement fournis par l'UCI.

Chaque fédération nationale participant aux Championnats du Monde du Limbourg doit inscrire auprès de l'UCI toutes les personnes faisant partie de la délégation par le biais de deux systèmes interactifs online :

- inscription et accréditation des coureurs (délais précisés ci-dessous)
- accréditation de toutes les personnes faisant partie de la délégation (dirigeants, encadrements, invités….)

A cet effet, chaque fédération nationale a reçu un login et un mot de passe lui permettant d'accéder à ce service.

La procédure est la suivante : http://www.uci.ch
Services Web (dans le menu vertical sur la droite sous « requêtes populaires »)

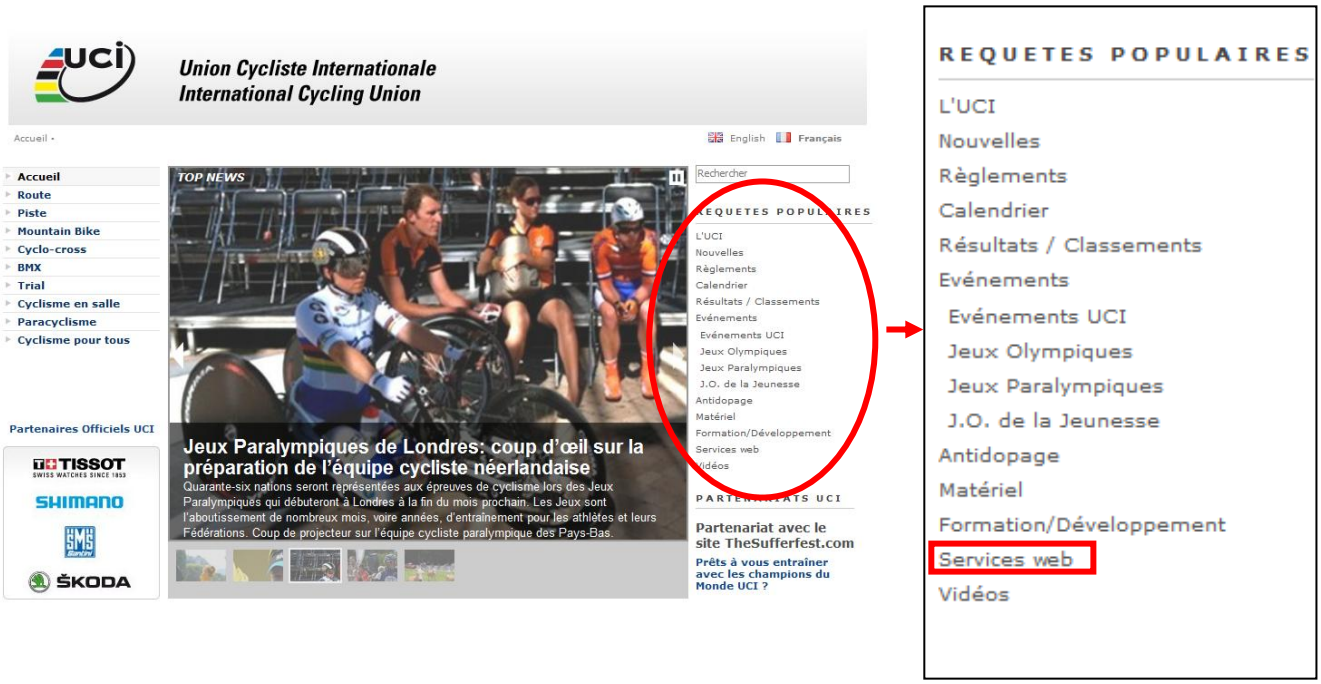

Championnats du Monde : inscriptions coureurs ou accréditations (Médias, organisateurs, équipes, UCI). Entrer le login et mot de passe.

Veuillez également trouver ci-après un lien pour l'accès direct au système d'enregistrement online : http://regonline.uci.ch

Les enregistrements online commencent le **17 août 2012 à 12h00 (GMT+1).**

Seules les fédérations nationales n'ayant pas accès à internet peuvent demander des bulletins d'engagements sur papier au département Sport et Technique de l'UCI.

Dans tous les cas, les enregistrements doivent parvenir à l'UCI dans les délais définis à l'article 9.2.004 :

- Epreuves Hommes Elite : 8 jours avant la première épreuve du championnat, soit le **7 septembre 2012 à 12h00 (GMT+1)**
- Autres Epreuves : 15 jours avant la première épreuve du championnat, soit le **31 août 2012 à 12h00 (GMT+1)**

Les 5 premières nations au classement final de la Coupe des Nations ayant l'autorisation d'inscrire un coureur supplémentaire devront envoyer à l'UCI par mail ou fax le nom de ce coureur avant le 2 septembre 2012.

Les nations non qualifiées mais qui ont marqué des points au classement Coupe des Nations lors de la dernière manche de la Coupe des Nations UCI moins de 23ans pourront aussi inscrire leur coureur et devront envoyer à l'UCI par mail ou fax le nom de ce coureur avant le 6 septembre 2012.

9.2.005 *Sauf en cas de force majeure, la fédération nationale qui s'inscrit à un championnat du monde et qui ne s'y présente pas sera sanctionnée d'une amende de CHF 500 à CHF 2000.*

9.2.006 *Les fédérations nationales peuvent substituer au maximum deux coureurs engagés pour chacune des compétitions pour le titre de champion du monde à condition de communiquer le nom des deux remplaçants par écrit à l'UCI au plus tard le troisième jour avant celui du commencement de la compétition en question. Pour la piste, le délai est de 48 heures avant la première épreuve. Pour le mountain bike, 48 heures avant l'épreuve en question.*

En plus les coureurs engagés pour une compétition peuvent être déclarés comme partants dans une autre compétition de la même discipline en respectant le délai pour déclarer les noms des partants.

CONFIRMATION DES PARTANTS

EPREUVES CONTRE LA MONTRE

La confirmation des partants pour toutes les épreuves de contre-la-montre aura lieu à la permanence le :

- dimanche 16 septembre, de 9h30 à 11h, pour les catégories Hommes Moins 23 et Hommes Junior
- lundi 17 septembre, de 9h à 10h, pour les catégories Femmes Elite et Femmes Junior
- mardi 18 septembre, de 9h à 10h, pour la catégorie Hommes Elite

à Valkenburg:

Rijksweg
Vilt-Valkenburg

EPREUVES COURSES EN LIGNE

La confirmation des partants pour les épreuves de course en ligne aura lieu à la permanence le:

- jeudi 20 septembre, de 10h à 12h, pour les catégories Hommes Junior et Femmes Junior
- vendredi 21 septembre, de 10h à 11h, pour les catégories Hommes Moins 23 et Femmes Elite
- samedi 22 septembre, de 10h à 11h, pour la catégorie Hommes Elite

à Valkenburg:

Rijksweg
Vilt-Valkenburg

9.2.007 *Les fédérations doivent déclarer les noms des coureurs partants au collège des commissaires la veille de la première épreuve de la compétition, à 12 heures au plus tard. Pour les épreuves sur route et mountain bike les fédérations peuvent communiquer des modifications jusqu'à la veille de chaque épreuve, à 12 heures au plus tard.*

Pour l'épreuve en ligne Hommes Elite, les fédérations doivent déclarer le nom des coureurs partants à 12 heures, l'avant-veille de la compétition. Elles pourront y ajouter le nom de deux remplaçants, qui pourront être déclarés comme partants jusqu'à la veille de l'épreuve à 20 heures. Les remplaçants doivent rester à l'hôtel de l'équipe jusqu'à ce moment; à défaut ils ne peuvent prendre le départ. Un coureur déclaré inapte suite à un test sanguin hors norme ne peut être remplacé.

Seuls peuvent être déclarés partants aux épreuves route femmes junior et route hommes junior les coureurs ayant été présents à la conférence junior.

9.2.008 *Sauf cas de force majeure le coureur déclaré partant et qui est absent au départ sera sanctionné d'une amende de CHF 500 à CHF 5000.*

Une blessure ou une maladie ne sera reconnue comme un cas de force majeure que si le coureur est déclaré incapable de prendre le départ par le médecin officiel de l'UCI.

DISTRIBUTION DES DOSSARDS

Les dossards et plaques de cadre seront remis aux directeurs sportifs la veille de chaque épreuve par le collège des commissaires.

Contre-la-montre

- Hommes Moins 23 : dimanche 16 septembre, 15h00-18h00, permanence
- Hommes Junior : dimanche 16 septembre, 15h00-18h00, permanence
- Femmes Elite: lundi 17 septembre, 15h00-18h00, permanence
- Femmes Junior : lundi 17 septembre, 15h00-18h00, permanence
- Hommes Elite : mardi 18 septembre, 15h00-18h00, permanence

Course en ligne

- Hommes Junior : jeudi 20 septembre, 18h00, lieu de la conférence junior
- Femmes Junior : jeudi 20 septembre, 18h00, lieu de la conférence junior
- Hommes Moins 23 : vendredi 21 septembre, 16h00-17h00, permanence
- Femmes Elite : vendredi 21 septembre, 16h00-17h00, permanence
- Hommes Elite : samedi 22 septembre, 16h00-17h00, permanence

DISTRIBUTION DES COMMUNIQUES

Les directeurs sportifs devront impérativement venir chercher les communiqués en fin de journée à la permanence sportive. **Aucune distribution ne sera effectuée dans les hôtels des équipes.**

En revanche, une transmission par e-mail sera effectuée sur la base des adresses que vous aurez communiquées lors de votre enregistrement en ligne.

Comme indiqué précédemment, les fédérations nationales doivent inscrire leurs coureurs et membres de la délégation via la procédure online de l'UCI. Les personnes inscrites par ce moyen se verront attribuer une accréditation.

Pour éviter les malentendus, l'Union Cycliste Internationale a décidé de fixer un nombre maximal de cartes d'accréditation délivrées en fonction des différents organismes et ce comme mentionné ci-après. Les quotas sont fixés pour la délégation complète (hommes et femmes), il revient à la fédération de les adapter en fonction des besoins.

Les demandes d'accréditations ne seront pas admises **après le 31 août** sauf cas d'extrême nécessité.

Chaque équipe doit désigner obligatoirement un directeur technique représentant la fédération nationale. Tous les contacts avec les équipes des fédérations nationales se feront par l'intermédiaire du directeur technique.

Le nombre d'accréditation par délégation est établi comme suit :

- si la délégation est autorisée à enregistrer plus de 20 athlètes :
  max. 32 accréditations
- si la délégation est autorisée à enregistrer entre 11 et 20 athlètes :
  max. 23 accréditations
- si la délégation est autorisée à enregistrer entre 6 et 10 athlètes :
  max. 18 accréditations
- si la délégation est autorisée à enregistrer entre 1 et 5 athlètes :
  max. 16 accréditations

Dans la limite de son quota, chaque fédération nationale sera autorisée à accréditer les personnes suivantes (nombre limité ou non selon la fonction) :

Officiels de la Fédération Nationale :	3
Président de la Fédération Nationale :	1
Secrétaire Général de la Fédération Nationale :	1
Accompagnants de la Délégation Officielle :	non-limité
Chef des équipes	1
Directeur Technique National :	1
Entraîneurs	non-limité
Médecins :	non-limité
Mécaniciens :	non-limité
Soigneurs :	non-limité
Accompagnants de la Délégation Sportive :	non-limité
Attaché de presse :	1
Interprète :	1

Les fédérations nationales doivent récupérer leurs accréditations au centre d'accréditation.

Le centre d'accréditation est situé à :

Polfermolen
Plenkertstraat 50
6301 GM Valkenburg

Horaires d'ouverture	
Vendredi 14 septembre	09h00-19h00
Samedi 15 septembre	09h00-19h00
Dimanche 16 septembre	09h00-19h00
Lundi 17 septembre	09h00-18h00
Mardi 18 septembre	09h00-18h00
Mercredi 19 septembre	09h00-15h00
Jeudi 20 septembre	13h00-19h30
Vendredi 21 septembre	09h00-18h00
Samedi 22 septembre	09h00-18h00
Dimanche 23 septembre	08h00-10h00

Les horaires ci-dessous ont été étudiés en fonction des impératifs sportifs et retransmissions TV. Par ailleurs, les horaires ont été estimés en fonction de moyennes horaires hautes calculées sur la base statistique des 5 dernières années, **comprenant les 20 minutes de cérémonie protocolaire.** Veuillez également prendre note qu'il y aura deux réunions des directeurs sportifs. Une la veille de la première compétition de contre la montre et la deuxième la veille de la première compétition de course en ligne.

Dimanche 16 septembre	Horaires
Contre-la-montre	
• Réunion des chefs d'équipe, toutes catégories	08h30-09h30
• Confirmation des partants, catégories Hommes Moins 23 et Hommes Junior	09h30-11h00
• Entraînement contre la montre, toutes catégories	09h00-10h00
• Distribution des dossards pour Hommes Moins 23 et Hommes Junior	15h00-18h00

Lundi 17 septembre	
Contre-la-montre	
• Confirmation des partants, catégories Femmes Elite, Femmes Junior	09h00-10h00
• Contre-la-montre Hommes Junior [1]	10h00-12h25*
• Contre-la-montre Hommes Moins 23 [1]	14h00-16h45*
• Distribution des dossards pour Femmes Elite, Femmes Junior	15h00-18h00

Mardi 18 septembre	
Contre-la-montre	
• Confirmation des partants, catégorie Hommes Elite	09h00-10h00
• Contre-la-montre Femmes Junior [1]	10h30-12h40*
• Contre-la-montre Femmes Elite [1]	14h30-17h10*
• Distribution des dossards pour Hommes Elite	15h00-18h00

Mercredi 19 septembre	
Contre-la-montre	
• Contre-la-montre Hommes Elite [1]	13h30-17h00*

Jeudi 20 septembre	
Course en ligne	
• Réunion des chefs d'équipe, toutes catégories	09h00-10h00
• Confirmation des partants, catégories Hommes Junior, Femmes Junior	10h00-13h00
• *Conférence de la Jeunesse, Hommes et Femmes Junior* [2]	*16h00–18h00*
• Distribution des dossards, catégories Hommes Junior, Femmes Junior	18h00

Vendredi 21 septembre	
Course en ligne	
• Confirmation des partants, catégories Hommes Moins 23, Femmes Elite	10h00-11h00
• Course en ligne Femmes Junior [1]	14h00-16h30
• Distribution des dossards, catégories Hommes Moins 23, Femmes Elite	16h00-17h00

Samedi 22 septembre	
Course en ligne	
• Confirmation des partants, catégorie Hommes Elite	10h00-11h00
• Course en ligne Hommes Moins 23 [1]	09h00-13h35
• Course en ligne Femmes Elite [1]	14h30-18h00

Dimanche 23 septembre	
Course en ligne	
• Course en ligne Hommes Junior[1]	09h00-12h30
• Course en ligne Hommes Elite [1]	14h00-17h15

*Temps d'arrivée estimé

[1] Horaires comprenant les 20' de cérémonies protocolaires
[2] Présence obligatoire pour les athlètes Hommes et Femmes Junior

MATERIEL

Le matériel utilisé en compétition par les équipes doit être conforme aux **articles 1.3.001 à 1.3.025 du règlement UCI**. Le respect de ces règles par toutes les parties concernées est un gage d'équité sportive et de sécurité lors des compétitions.
Toute **innovation technique** est sujette à l'application de l'**article 1.3.004**. Ces innovations peuvent être désormais soumises à l'UCI tout au long de l'année. Elles doivent être approuvées et commercialisées au sens de l'**article 1.3.007** pour pouvoir être utilisées en compétition
L'article 1.3.018 sur les roues non-standards ne concerne que les compétitions en peloton. Dans ce type d'épreuves, les coureurs utilisent couramment des roues non standards (jantes plus hautes que 2,5 cm ; nombre de rayons inférieur à 16 ; épaisseur des rayons supérieure à 2,4 mm). Si l'une de ces conditions est constatée, la roue est considérée comme une roue non standard et doit avoir subi avec succès un test de rupture pour être autorisée en compétition.
Les constructeurs de roues communiquent à l'UCI les noms des roues testées avec succès. Celles-ci figurent sur la liste intitulée **Roues non standards conformes à l'article 1.3.018** publiée sous la rubrique « Matériel » du site Internet www.uci.ch. Les roues peuvent donc être identifiées sans ambiguïté. Si tel n'est pas le cas, l'usage de la roue en compétition n'est pas autorisé.

Le **« Guide de Clarification du Règlement Technique de l'UCI »**, qui a été réalisé avec le concours des représentants de l'AIGCP, des constructeurs et des commissaires internationaux sous la supervision de l'Unité Matériel de l'UCI, illustre et complète le règlement technique UCI. Ce guide a pour objectif d'apporter une aide à l'application des modalités du règlement technique pour une interprétation unique par l'ensemble de la famille cycliste. Vous pouvez le télécharger sur le site Internet www.uci.ch sous la rubrique « Matériel ».

Le nouveau service de l'UCI concernant l'**Homologation des Cadres et Fourches** est entré en vigueur au 1er janvier 2011 conformément à l'**article 1.3.001bis**. A partir de cette date, tous les nouveaux modèles de cadres et fourches utilisés par des licenciés lors des épreuves de route, piste ou cyclo-cross doivent être homologués. L'octroi du label par l'UCI certifie que le nouveau matériel respecte les exigences de forme requises par le règlement technique.

Comme pour les roues, une **Liste des Modèles de Cadres et Fourches Homologués** est disponible sur la page « Matériel » du site internet de l'UCI, où toutes les informations concernant la procédure d'homologation sont également disponibles. Des contrôles de conformité sur les modèles homologués seront effectués de manière inopinée lors de certaines épreuves de route, piste et cyclo-cross.

L'homologation des cadres et fourches a essentiellement pour objectif d'assurer que la règlementation UCI est bien respectée, tout en facilitant les contrôles par les commissaires, en évitant les polémiques sur la conformité ou non d'un nouvel équipement et en assurant aux futurs acheteurs l'obtention d'un produit règlementaire.

Toute question ou demande d'information complémentaire peut être adressée à sport.technique@uci.ch.

TENUE VESTIMENTAIRE (ART. 1.3.056 A 1.3.059) :

Les articles 1.3.056 à 1.3.059 du règlement UCI spécifient certaines dispositions quant aux modalités du port de l'équipement national.

Les championnats du monde se courent par équipes nationales. Chaque coureur représente donc sa nation et, laquelle soit-elle, a une chance égale de décrocher le titre de champion du monde remis en jeu à cette occasion. Il ne devrait pas y avoir de distinction particulière entre les coureurs d'une même nation (pas de liserés distinctifs sur le bord des manches).

Lors des championnats du monde, **le port de l'équipement national est obligatoire pour tous les coureurs d'une même équipe nationale**. Pendant la même épreuve, ils doivent donc porter un maillot ainsi qu'un cuissard identique, fournis par leur fédération nationale. C'est-à-dire que le design, la couleur, l'emplacement et la taille des espaces publicitaires de l'équipement validé devront être identiques pour tous les coureurs. Seuls certains emplacements publicitaires au choix de la fédération nationale peuvent varier d'un coureur à l'autre.

Les espaces publicitaires suivants sont autorisés :

- Devant le maillot : 2 zones de 64 cm² maximum.
- Espace comprenant l'épaule et la manche : bande d'une hauteur maximum de 5 cm.
- Côtés du maillot : bande latérale de 9 cm de largeur.
- Côtés du cuissard : bande latérale de 9 cm de largeur.
- La griffe du fabriquant (25 cm² maximum) n'est permise qu'une seule fois sur le maillot et une fois sur chaque jambe du cuissard.
- La publicité sur le maillot et le cuissard peut être différente d'un coureur à l'autre.
- Le design du maillot et du cuissard peut être différent d'une catégorie de coureur à l'autre.
- De plus, le nom du coureur peut figurer sur le dos du maillot.
- Les dispositions ci-dessus s'appliquent par analogie aux autres vêtements portés pendant la compétition (imperméables, etc).

Les directeurs sportifs des équipes nationales devront présenter au collège des commissaires le maillot et le cuissard national pour validation lors de la confirmation des partants. Ils devront mentionner quels sont les emplacements octroyés par la fédération nationale pour les sponsors propres à chaque coureur.

A noter encore que lors des championnats du monde, les ex-champions du monde, les champions continentaux et les champions nationaux doivent porter le même équipement national que leurs coéquipiers. Ils ne peuvent donc pas porter de signes distinctifs tels que liserés sur le bord de leur maillot national pour rappeler leurs titres. Même le champion du monde qui remet en jeu son titre ne peut pas porter de liseré arc-en-ciel sur son maillot national.

L'UCI encourage vivement les fédérations nationales à lui soumettre leurs équipements nationaux pour approbation avant la production afin d'éviter toute situation délicate sur place durant les championnats du monde.

Les dispositions suivantes seront applicables lors des cérémonies protocolaires :

9.1.044 *Dans les 10 minutes qui suivent le terme de chaque discipline (à moins de dispositions contraires dûment consignées dans un communiqué officiel), le champion du monde, le deuxième et le troisième classés doivent être prêts pour la cérémonie protocolaire qui s'effectue sous la responsabilité du président du collège des commissaires.*

9.1.046 *Les coureurs se présenteront en tenue de course, revêtus de leur maillot national, sans casquette, bandeau ou lunettes et ce jusqu'au moment où ils quitteront l'enceinte prévue pour la cérémonie protocolaire.*

9.1.050 *Un champion du monde pourra revêtir le maillot identifiant son titre et portant la publicité réglementaire de son ou de ses sponsors principaux au plus tôt le lendemain du jour où il lui aura été remis.*

9.1.051 *Toute infraction aux dispositions des articles 9.1.044 à 9.1.050 ci-dessus sera sanctionnée d'une amende de CHF 2000 à CHF 10'000. Une amende plus élevée peut être prononcée suivant l'avantage tiré de l'infraction.*

Si les fédérations nationales ont besoin d'assistance pour leur transport lors de leur arrivée sur les lieux des Championnats et leur départ, elles peuvent contacter le Comité d'Organisation dont les coordonnées sont disponibles à la fin du présent document.

En application de l'article 9.1.002, les fédérations nationales ont l'obligation d'utiliser un véhicule de la marque Škoda, partenaire officiel de l'UCI pour les véhicules, sur toutes les épreuves de ces Championnats du Monde.

Pour toute la durée de ces Championnats, 42 véhicules Škoda équipés de porte-vélos sont fournis par l'UCI à l'ensemble des fédérations nationales.

Les véhicules seront attribués aux fédérations nationales ci-dessous en fonction du nombre total d'athlètes pouvant participer selon l'état des qualifications au 15 août 2012.

Code	Nations
ARG	Argentine
AUS	Australie
AUT	Autriche
BEL	Belgique
BLR	Belarus
BRA	Brésil
CAN	Canada
CHN	Rép. Populaire de Chine
COL	Colombie
CZE	République Tchèque
DEN	Danemark
ESP	Espagne
FRA	France
GBR	Grande Bretagne
GER	Allemagne
GRE	Grèce
IRL	Irlande
ITA	Italie
JPN	Japon
KAZ	Kazakhstan
LAT	Lettonie

Code	Nations
LTU	Lituanie
LUX	Luxembourg
MAR	Maroc
MAS	Malaisie
MEX	Mexique
NED	Pays-Bas
NOR	Norvège
NZL	Nouvelle Zélande
POL	Pologne
POR	Portugal
RSA	Afrique du Sud
RUS	Fédération de Russie
SLO	Slovénie
SRB	Serbie
SUI	Suisse
SVK	Slovaquie
SWE	Suède
TUR	Turquie
UKR	Ukraine
USA	Etats-Unis d'Amérique
VEN	Rép. Bolivarienne du Venezuela

Les dispositions règlementaires suivantes en vigueur au Limbourg doivent être prises en considération :

Les permis de conduire, en cours de validité, sont autorisés par la règlementation à l'une des conditions suivantes :

- le permis de conduire est en langue anglaise
- ou le permis de conduire est accompagné d'une traduction certifiée en anglais
- ou il s'agit d'un permis de conduire international

Les obligations à respecter sont identiques à celles d'une location de véhicule.

A cet effet, le texte d'engagement figurant ci-dessous devra être rédigé sur une lettre (original) à en-tête de la fédération nationale, signée par le Président ou le Secrétaire Général de la fédération nationale.

Je soussigné……, Président (ou Secrétaire Général) de la Fédération Nationale de……, confirme qu'en cas de vol, dommages, accidents, confiscation du véhicule mis à la disposition de ma Fédération Nationale par Skoda pendant les Championnats du Monde Route UCI 2012, la Fédération Nationale s'engage à payer les frais de réparation, de remise en état ou de restitution du véhicule.
Le pilote de ce véhicule sera M……..
Fait à …….. le……
Signature ……

Ce courrier sera présenté par le pilote lors de la remise du véhicule à Fauquemont.
A défaut, il sera demandé au pilote de régler une caution de 1'500€ en espèces avant la remise du véhicule. Cette caution sera restituée dans les 4 semaines après l'évènement.

Les fédérations nationales devront se rendre au parc auto afin de retirer le véhicule qui leur a été attribué.

Le parc auto se situe:

Polfermolen
Plenkertstraat 50
6301 GM Valkenburg

Les horaires d'ouverture sont les suivants :

Retrait des véhicules:

Jour	Horaire
Vendredi 14 septembre	09h00 – 19h00
Samedi 15 septembre	09h00 – 19h00
Dimanche 16 septembre	09h00 – 18h30

Restitution des véhicules:

Jour	Horaire
Dimanche 23 septembre	18h00 – 20h00
Lundi 24 septembre	09h00 – 12h00

POUR TOUTES LES EPREUVES CONTRE-LA-MONTRE :

Chaque délégation devra suivre son coureur avec un véhicule Škoda. Les nations n'ayant pas de véhicule attribué devront s'adresser à la permanence de l'UCI à l'issue de la réunion des directeurs sportifs. Soit un véhicule neutre Shimano, soit un véhicule Škoda sera mis à disposition de l'équipe concernée pour la durée du parcours uniquement.

POUR LES EPREUVES EN LIGNE FEMMES ELITE

Seuls 20 véhicules des nations seront autorisés à circuler dans la course. L'ordre des véhicules des nations sera déterminé en fonction de l'article 2.3.024 et communiqué le vendredi 21 septembre.

POUR LES EPREUVES EN LIGNE MOINS DE 23 ANS, HOMMES ET FEMMES JUNIOR

Seul un dépannage neutre sera assuré par Shimano.

POUR LES EPREUVES EN LIGNE HOMMES ELITE

Seuls 28 véhicules seront autorisés à circuler dans la course. L'ordre des véhicules des nations sera déterminé en fonction de l'article 2.3.024 et communiqué le samedi 22 septembre.

Championnats du Monde	HOMMES		
	ELITE	JUNIOR	-23
Epreuve en ligne			
1er	€ 7'667	€ 1'533	€ 3'833
2ème	€ 5'367	€ 1'150	€ 2'683
3ème	€ 3'067	€ 767	€ 1'533
Total	**€ 16'101**	**€ 3'450**	**€ 8'049**
Contre-la-montre			
1er	€ 3'833	€ 767	€ 3'067
2ème	€ 2'300	€ 383	€ 1'533
3ème	€ 1'633	€ 230	€ 767
Total	**€ 7'766**	**€ 1'380**	**€ 5'367**

	FEMMES	
	ELITE	JUNIOR
Epreuve en ligne		
1er	€ 3'833	€ 1'533
2ème	€ 2'683	€ 1'150
3ème	€ 1'533	€ 767
Total	**€ 8'049**	**€ 3'450**
Contre-la-montre		
1er	€ 3'067	€ 767
2ème	€ 1'533	€ 383
3ème	€ 767	€ 230
Total	**€ 5'367**	**€ 1'380**

Personnel UCI

BELLANCA Rita	ITA	Coordinatrice Evènement et Sponsors
CHOVELON Marc	FRA	Coordinateur Sport - Route
GEX-FABRY Sidonie	SUI	Assistante Sport et Technique
Gaidon Sophie	SUI	Assistante Sport et Technique

Délégué Technique

MOTTET Charly	FRA

Collège des Commissaires

BROCQUE Hervé	FRA	Président
VAN ES Miriam	NED	Secrétaire
MARTIN SANZ Juan	ESP	Membre
CROCETTI Gianluca	ITA	Membre
POMARIO Wayne	CAN	Membre
NÜHLEN THISSEN Rainer	VEN	Membre
HERPELINCK Luc	BEL	Membre

(pour l'épreuve Hommes Junior du 23.09 uniquement)

SWINKELS Martijn	NED	Président
MAGIERA Christian	GER	Membre
JANOUT Miroslav	CZE	Membre

Médecin Officiel

ZORZOLI Mario	SUI

Agents de Contrôle du Dopage (ACD)

GONZALEZ MARTINEZ Enrique	ESP
MARIEN Philippe	BEL

Si vous souhaitez obtenir des informations concernant les Championnats du Monde, vous pouvez vous adresser aux personnes suivantes:

Union Cycliste Internationale
Ch. de la Mêlée 12
CH-1860 Aigle
SUISSE

Téléphone : +41 24 468 58 11
Fax : +41 24 468 58 12
E-mail : sport.technique@uci.ch
www.uci.ch

- **Rita Bellanca**, Coordinatrice Evènement et Sponsors rita.bellanca@uci.ch
- **Marc Chovelon**, Coordinateur Sport – Route marc.chovelon@uci.ch

Comité d'organisation
UCI Road World Championships Limburg 2012
Julianaweg 15
6265 AH Sint Geertruid
The Netherlands
Tél. : + 31 43 408 6179 (tous les jours de 9h – 17h)
Fax : +31 43 408 4168
E-mail : info@limburg2012.com
www.limburg2012.com

Hôtel officiel de l'UCI
Crown Plaza
Ruiterij 1
6221 EW Maastricht
Tél. : +31 (0) 43 350 91 91
Fax : +31 (0) 43 350 91 92
www.bilderberg.nl

Hébergements
BCD Travel est le partenaire officiel pour les voyages de Limbourg 2012. Pour tous les hébergements en rapport avec les Championnats, merci de contacter :

BCD Travel
Posthoflei 3
B-2600 Antwerp
Tél : +32 32 005 266
Fax : +32 32 005 081
E-mail : wklimburg2012@bcdtravel.be

Visa
Les membres de la Communauté Européenne n'ont pas besoin de visa mais une carte d'identité ou un passeport.

Toutes les autres nationalités doivent contacter le consulat ou l'ambassade hollandaise de leur pays ou se rendre sur le site:
http://www.minbuza.nl/en/services/consular-services/visa/visas-for-the-netherlands-schengen-visas

Les demandes de lettres d'invitation pour obtention de visa doivent être adressées à:
UCI Road World Championships Limburg 2012
Julianaweg 15
6265 AH SINT GEERTRUID
The Netherlands

E-mail: info@limburg2012.com

La lettre d'invitation doit contenir les informations suivantes:
- Le nom complet tel qu'il apparait sur le passeport
- Le numéro de passeport
- La date de naissance

Des informations complémentaires sur les demandes de visa peuvent être obtenues via l'ambassade hollandaise de votre pays.

Permis de conduire au Limbourg
Un permis de conduire de votre pays d'origine ou un permis de conduire international est accepté. Votre permis doit indiquer précisément à quel(s) type(s) de véhicule(s) il s'applique.
Si votre permis est rédigé dans une langue autre que l'anglais, il doit être accompagné d'une traduction certifiée en anglais.

Climat
Températures moyennes en septembre : 15°C

Fuseau horaire
GMT +1

Courant électrique
Le courant électrique aux Pays-Bas est de 230V. Un adaptateur est nécessaire.

Radio communication
Pour toute utilisation de fréquences radios communication, veuillez vous reporter à l'annexe III.

Devise
Euro (EUR)

CONTRE-LA-MONTRE

HOMMES JUNIOR

Lundi 17 septembre, 10h00

Départ : Landgraaf
Arrivée : Fauquemont
Longueur du parcours: 26.6 kms

HOMMES MOINS DE 23 ANS

Lundi 17 septembre, 14h00

Départ : Landgraaf
Arrivée : Fauquemont
Longueur du parcours: 36 kms

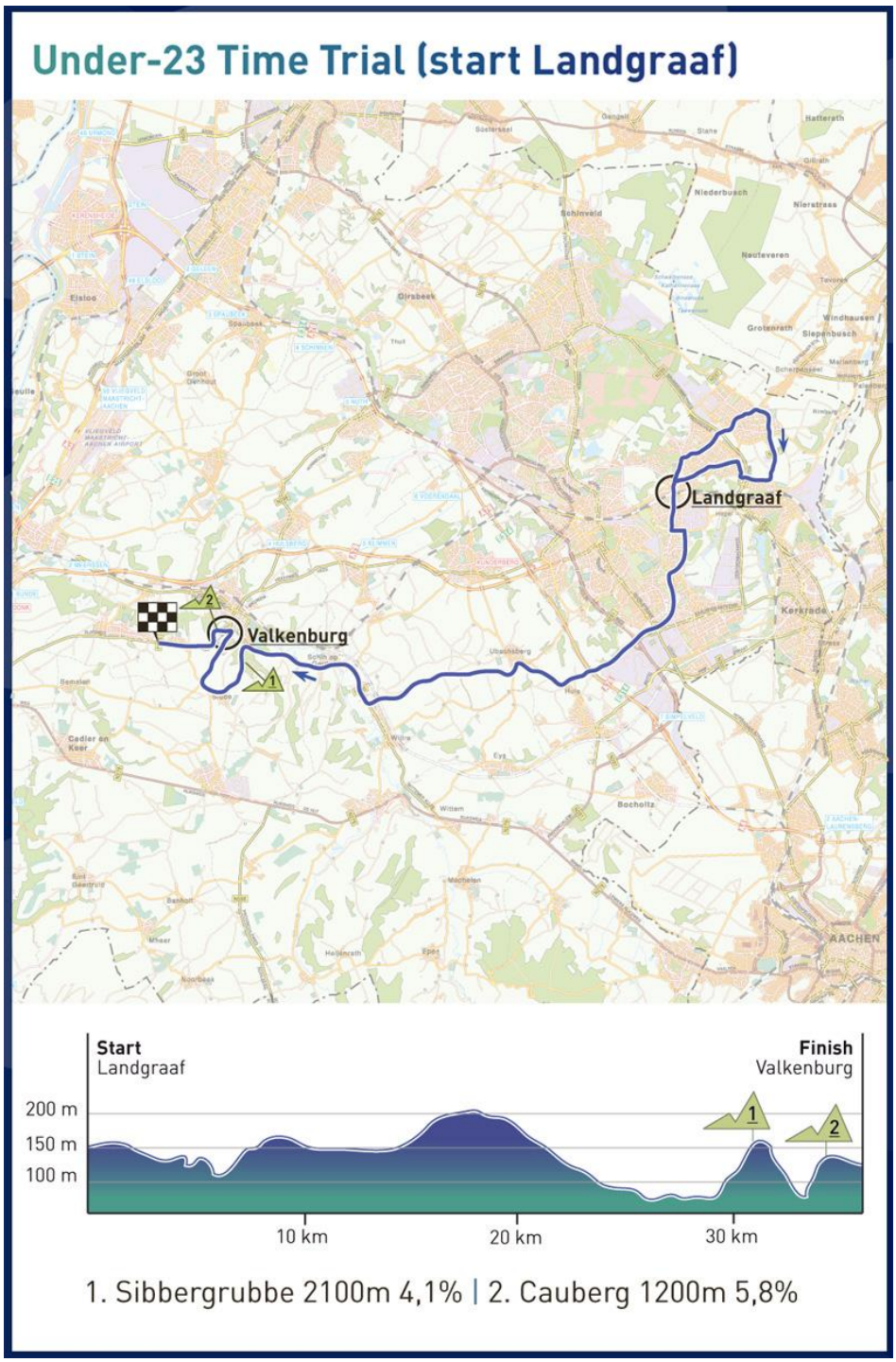

FEMMES JUNIOR

Mardi 18 septembre, 10h30

Départ : Eijsden
Arrivée : Fauquemont
Longueur du parcours: 15.6 kms

FEMMES ELITE

Mardi 18 septembre, 14h30

Départ : Eijsden
Arrivée : Fauquemont
Longueur du parcours: 24.10 kms

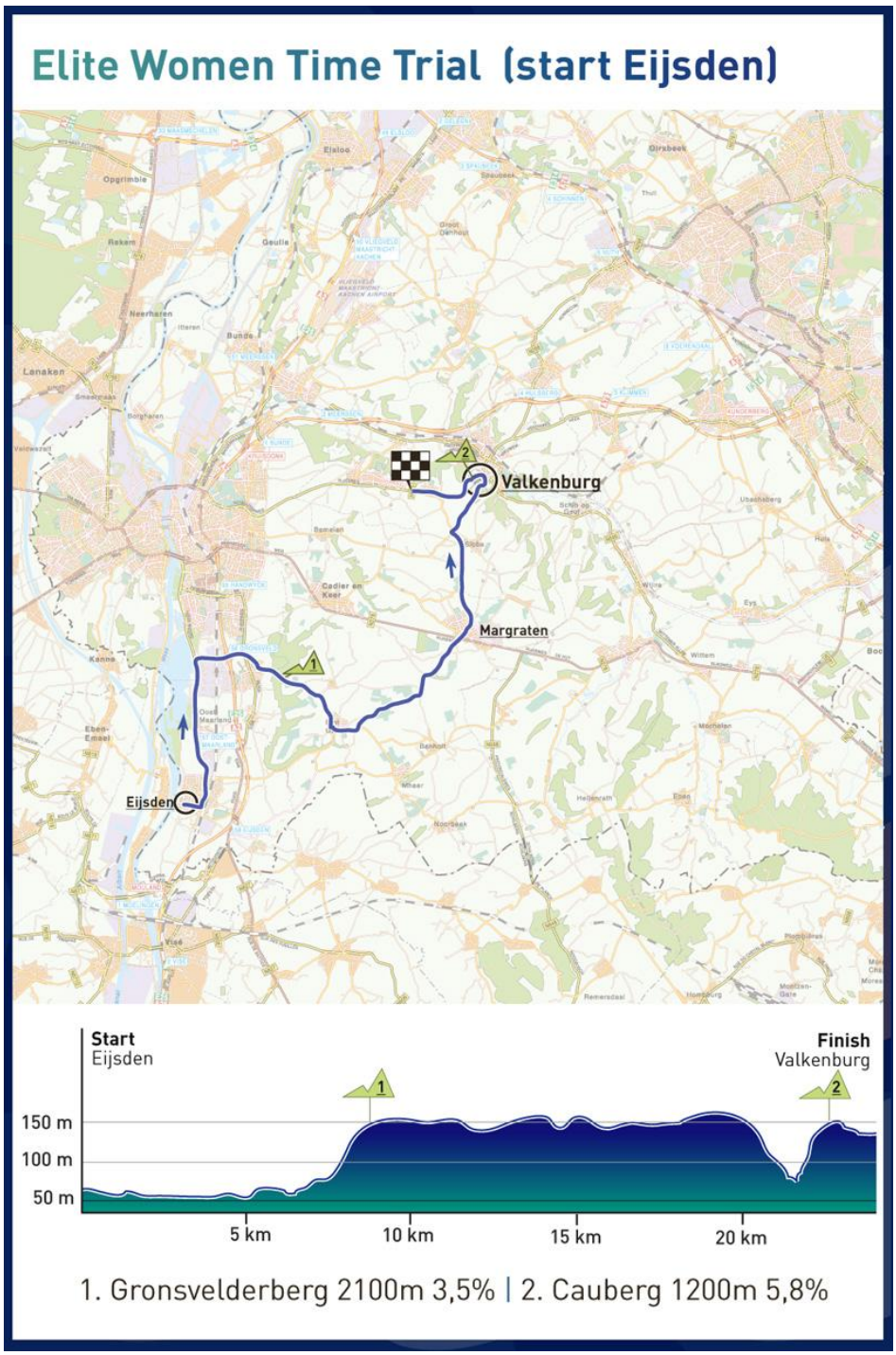

HOMMES ELITE

Mercredi 19 septembre, 13h30

Départ : Heerlen
Arrivée : Fauquemont
Longueur du parcours: 45.7 kms

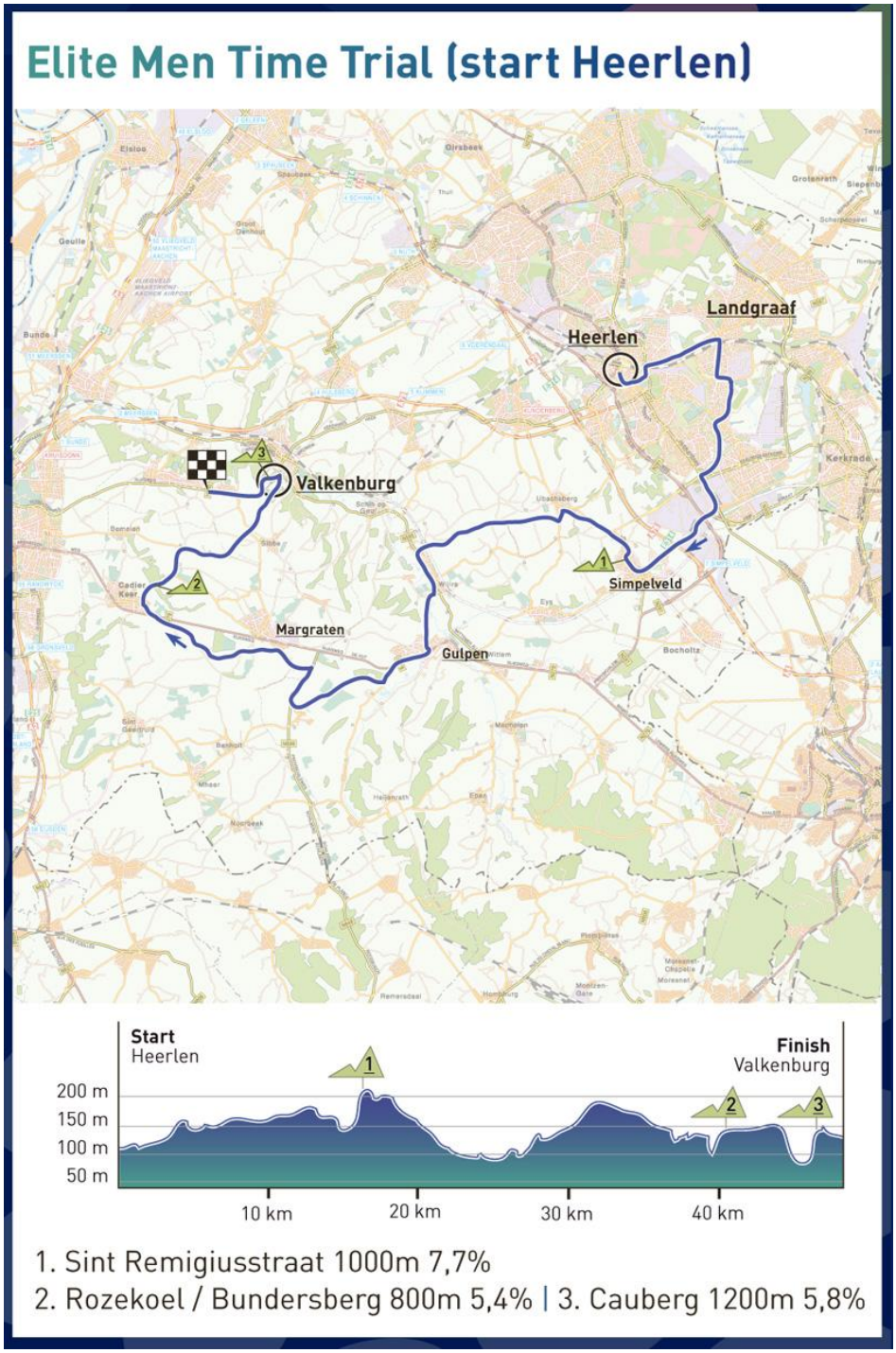

COURSES EN LIGNE

FEMMES ELITE, HOMMES MOINS DE 23 ANS, HOMMES ET FEMMES JUNIOR

Le circuit de la course en ligne est le même pour les catégories annoncées ci-dessus. Seul le nombre de tour à effectuer varie.

Longueur du circuit: 16.1 km

Femmes Junior :	5 tours soit 80.5 km, vendredi 21 septembre, 14h
Hommes Moins de 23 ans :	11 tours soit 177.1 km, samedi 22 septembre, 9h
Femmes Elite :	9 tours soit 144.9 km, samedi 22 septembre, 14h30
Hommes Junior :	8 tours soit 128.8 km, dimanche 23 septembre, 9h

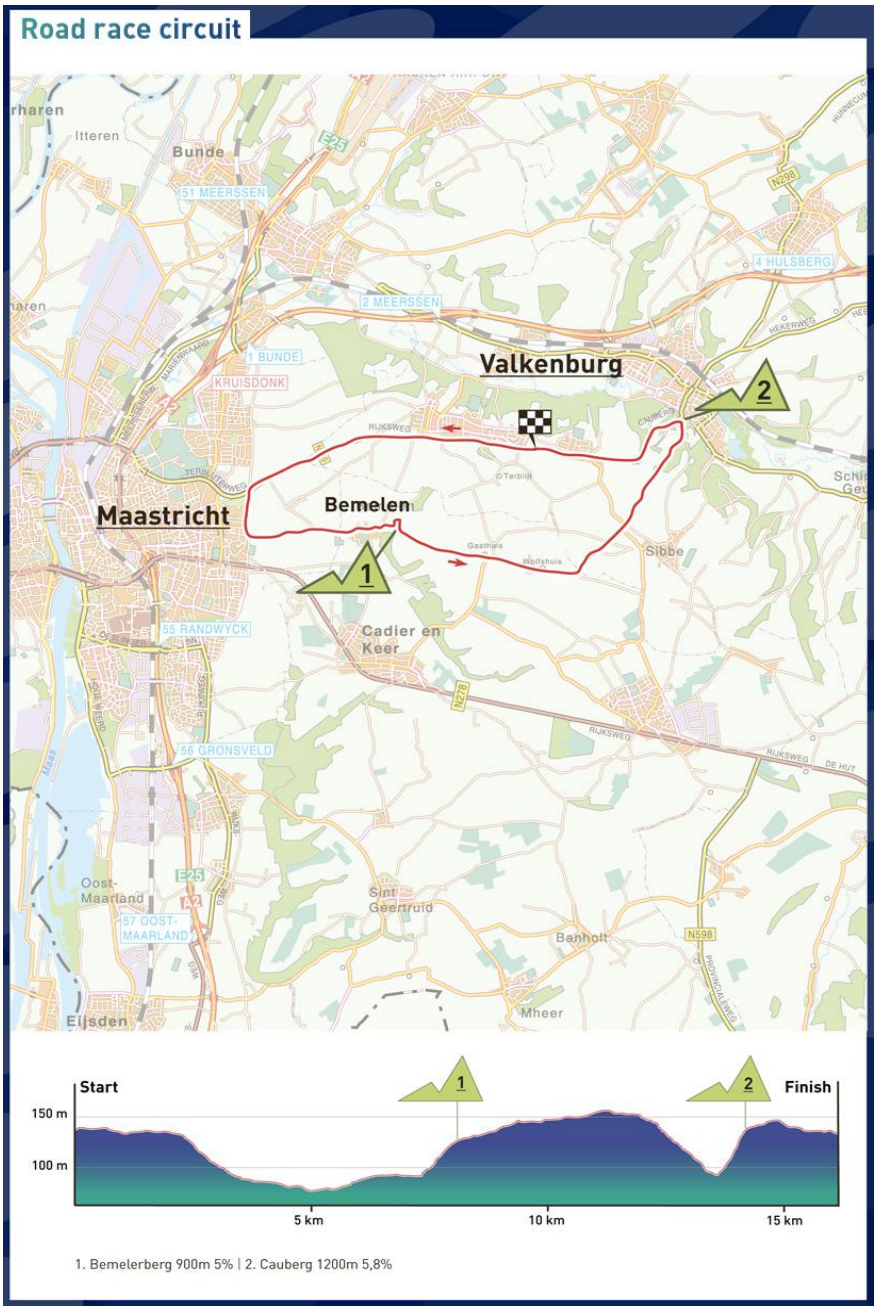

HOMMES ELITE

Dimanche 23 septembre, 10h45

Le circuit final de la course en ligne est le même que pour les catégories précédentes. Seul le départ se fera à Maastricht pour rejoindre, 100 km plus loin, le circuit final.

Distance totale : 100 kms + 10 tours de 16.1 kms = 261 km

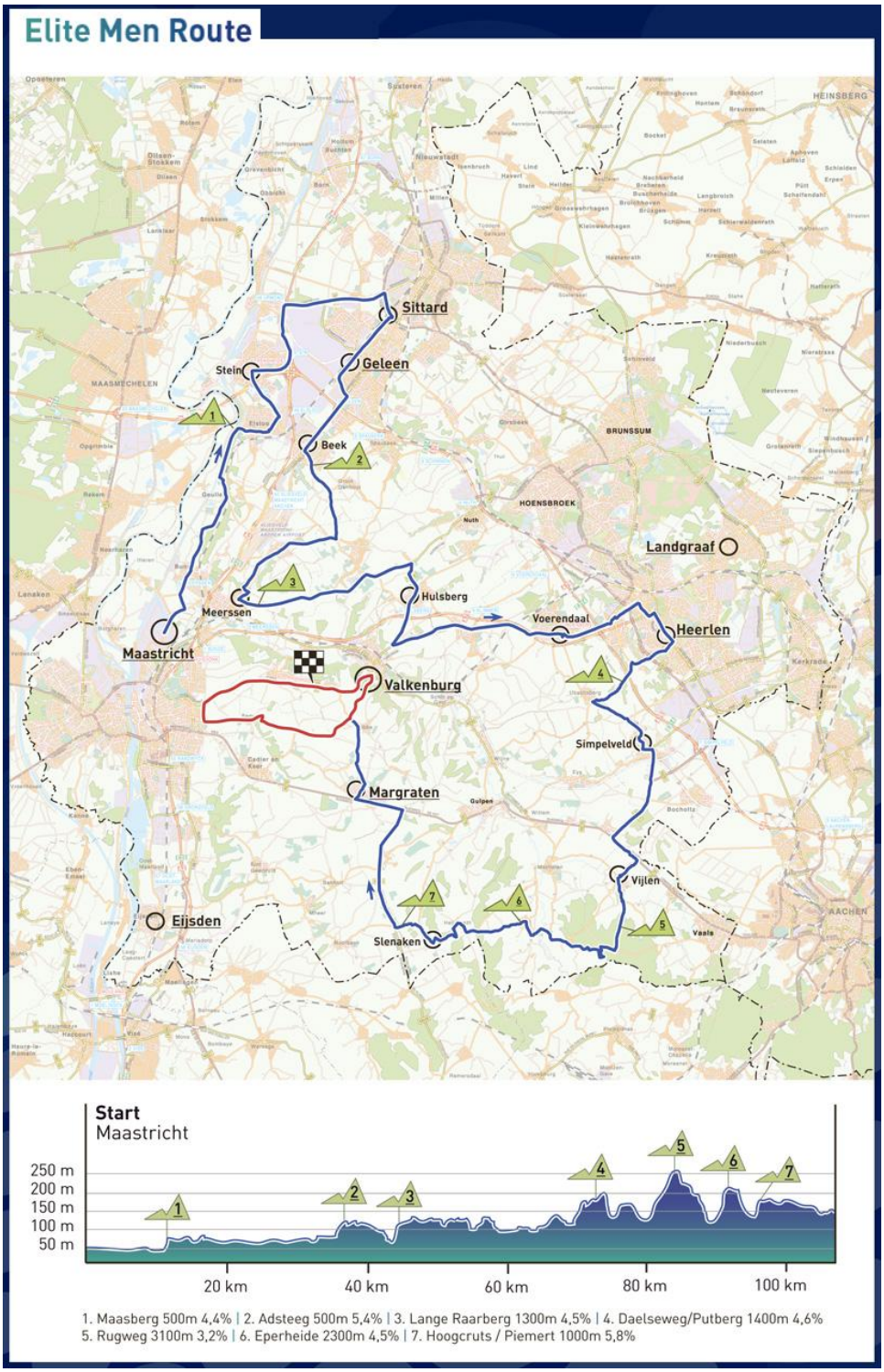

COURSES EN LIGNE

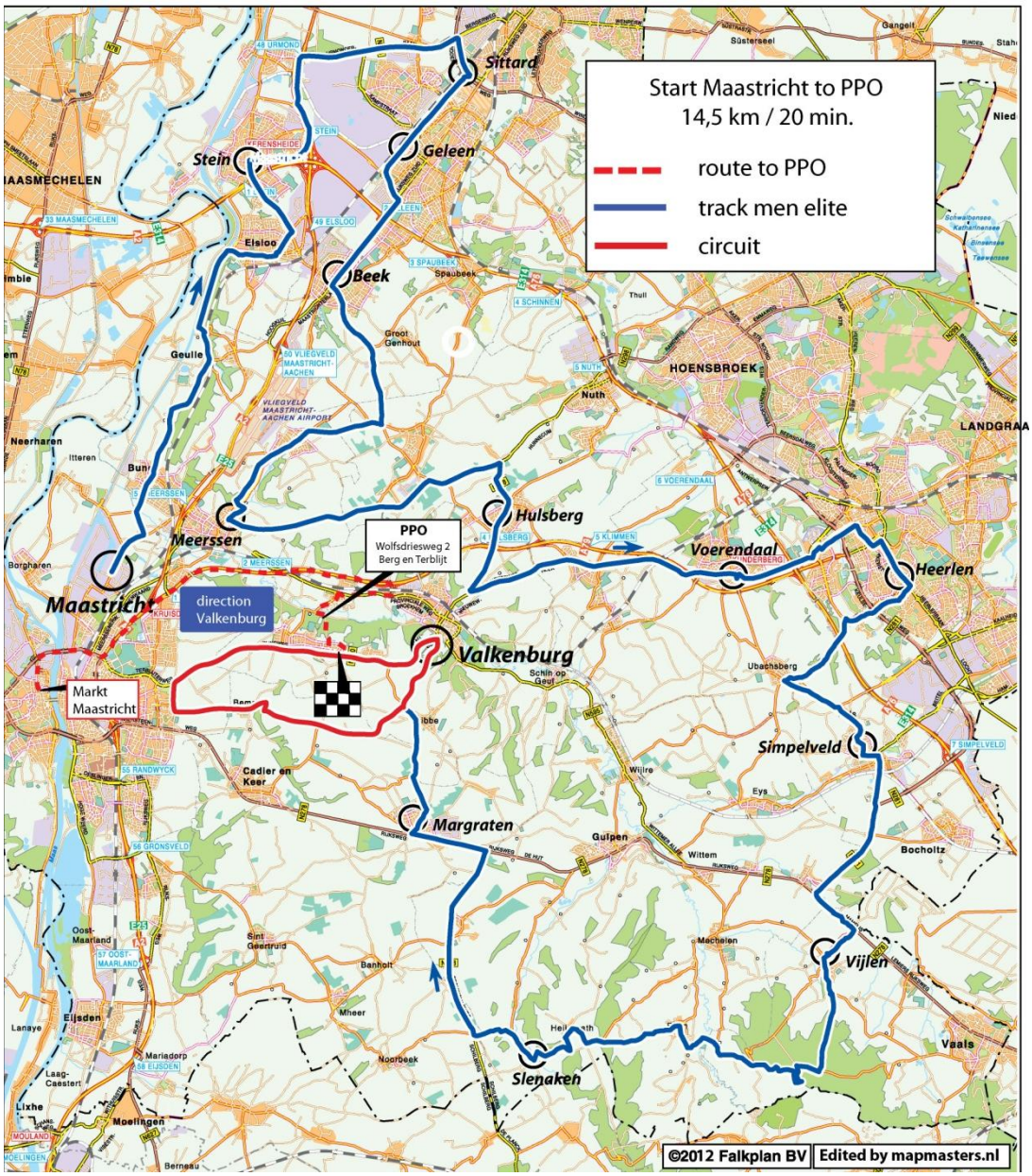

CONTRE-LA-MONTRE

FEMMES ELITE ET FEMMES JUNIOR

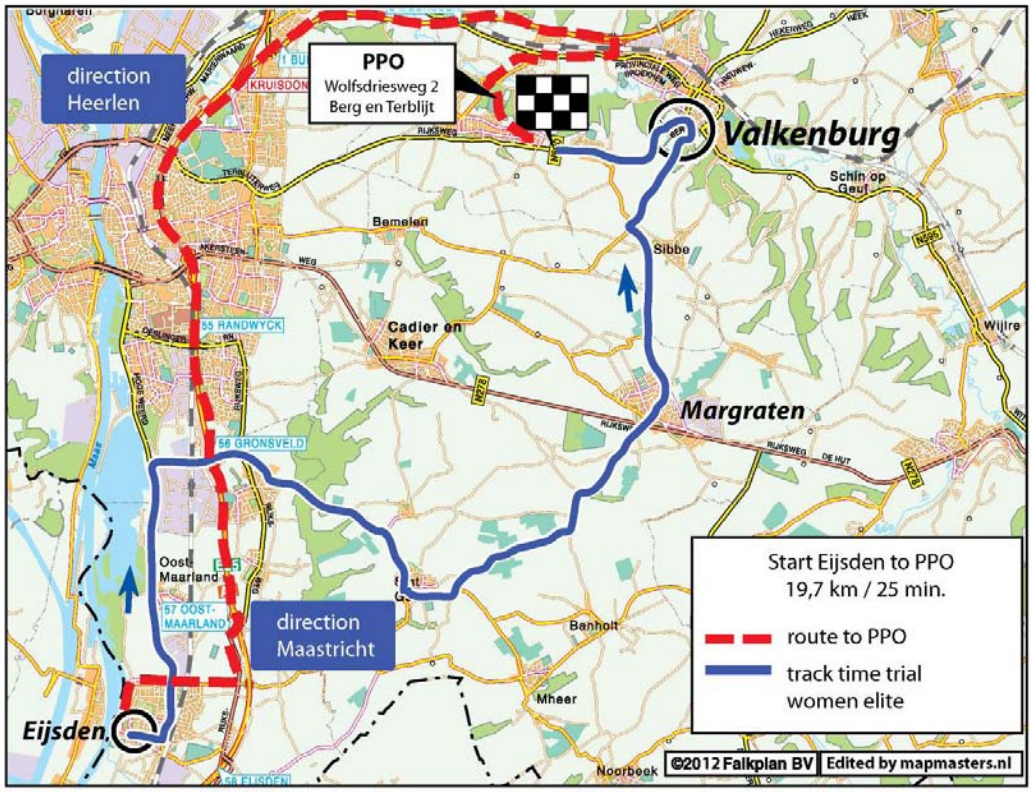

HOMMES ELITE

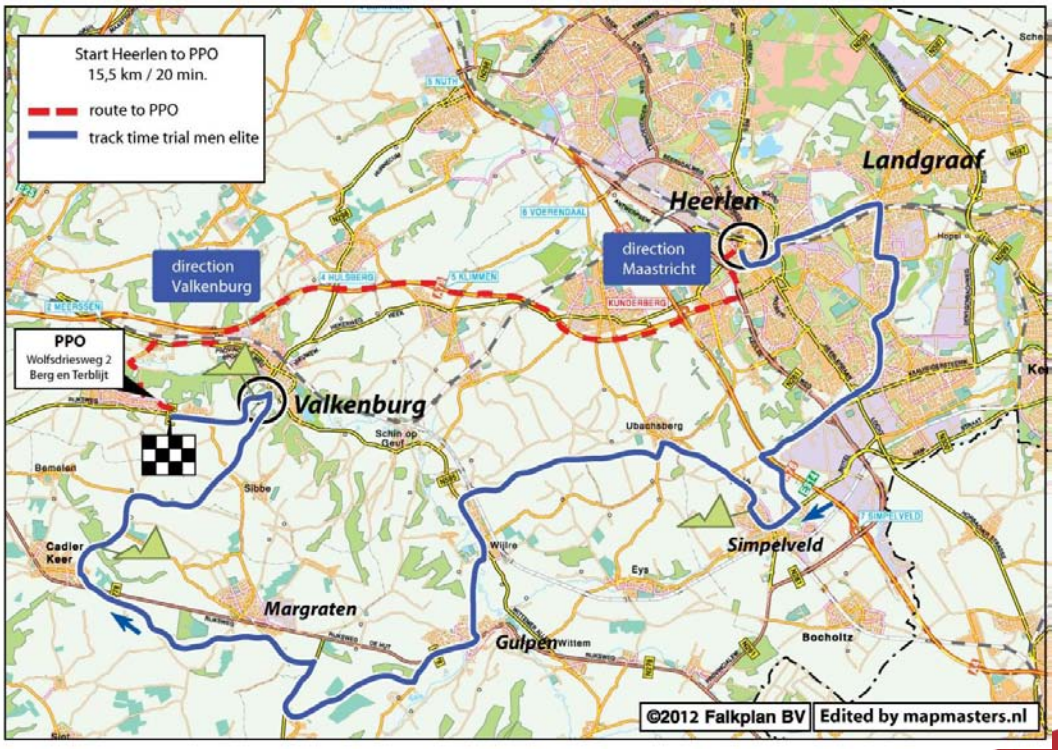

HOMMES MOINS DE 23 ANS ET HOMMES JUNIOR

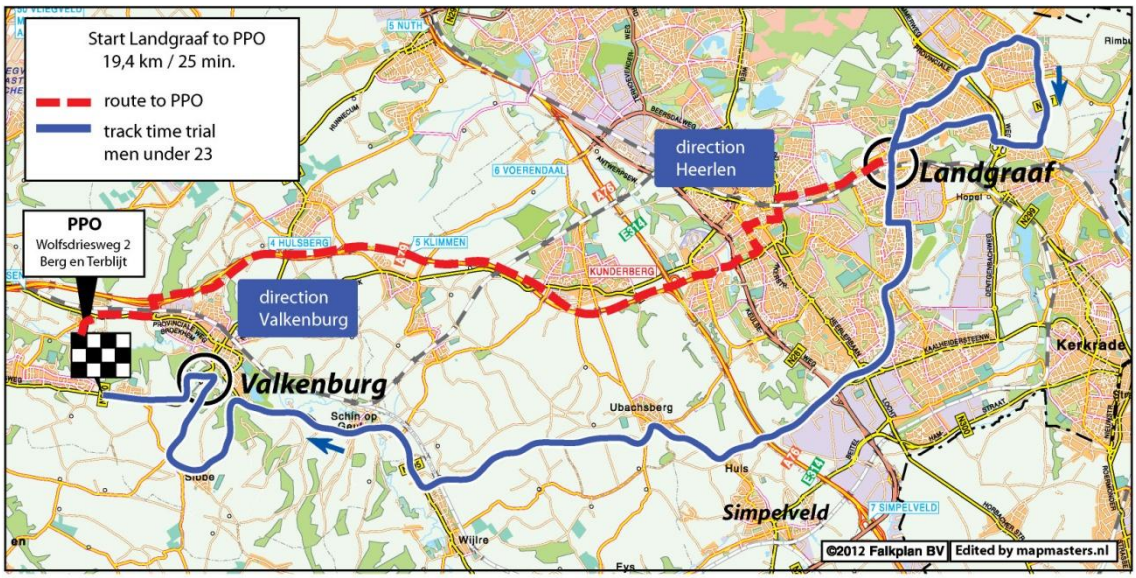

Radiocommunications Agency
Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation

Emmasingel 1
Postbus 450
9700 AL Groningen
T 050 587 74 44
F 050 587 74 00
www.agentschaptelecom.nl
info@agentschaptelecom.nl

Date
December 14th 2010

Our reference
202-v3

Financial notice

Subject Important information for your financial department

General terms
The Radiocommunications Agency (Agentschap Telecom) is a division of the Netherlands Department of Economic Affairs, Agriculture and Innovation. Its tasks include the award of licences for the use of frequencies in the Dutch radio spectrum. In respect of such licences, the agency does not accept the terms and conditions of trade normally imposed by companies and other organisations. Under no circumstances may such terms be invoked subsequent to invoicing.

Payment details
Billing address:
Agentschap Telecom, Postbus 450, 9700 AL Groningen, The Netherlands.

Bank account number	56.99.94.020
IBAN number	NL77 RBOS 0569 9940 20
BIC number	RBOSNL2A

VAT
The Radiocommunications Agency does not include a VAT number on its invoices. As a government body, it is exempt from charging VAT on its activities.

Order number
The Radiocommunications Agency can include your order number or other reference information on its invoices. However, requests to this effect must be made to the agency in writing before the invoice is prepared. Retrospective inclusion is not possible. There are limits on the amount of such information which can be added to an invoice, so the agency reserves the right to omit any or all of the details requested.

Annual fee
The Radiocommunications Agency regulates compliance with the conditions attached to licences for the use of radio frequencies. The licensee is charged an annual fee for this activity. The amount of that fee is calculated using the agency's Table of Charges.

Changes
Notwithstanding the fact that the licensee is required to notify the agency in advance of any proposed changes, a preliminary notice of the invoice for the following year is sent each October. This can be used to submit details of any

proposed amendments to the licence by the end of the calendar year. These may affect both the amount of the annual fee and the actual content of the licence – for example, a change of licensee name. As long as it is notified in writing in good time – that is, before the annual invoice is prepared – the agency is able to accede to most licensee requests. They amount invoiced must then be paid. Later changes have no effect upon the amount of the invoice.

Our reference
202-v3

Supply of goods
You are formally advised that the Radiocommunications Agency is not a supplier of goods or services in the legal sense. The licences it issues should be regarded as fixed-term contracts, usually for a period of five years, with a government organisation. An annual fee is charged for the maintenance of those licences, and the agency is entitled to withdraw them at any time. You are strongly recommended to update your records in order to ensure that the Radiocommunications Agency is not listed as a supplier. This will prevent the unnecessary generation of correspondence intended for actual suppliers of goods and services.

Radiocommunications Agency
Ministry of Economic Affairs, Agriculture and Innovation

Application form
for temporary use of radio equipment in the Netherlands

Use of equipment during events

From
Emmasingel 1
9726 AH Groningen
P.O. Box 450
9700 AL Groningen
The Netherlands

More information
T +31 50 587 74 44
www.agentschaptelecom.nl
info@agentschaptelecom.nl

1 Applications shall be made at least three weeks before the start of the event

> *Client number if you are already known by the Radio communication Agency. See previously issued licenses.*

1.1 Client number _____

2 Applicant details

2.1 Name company/organization _____

2.2 Residential address _____

2.3 Postcode/town _____

2.4 Country _____

2.5 Correspondence address _____

2.6 PO box _____

2.7 Postcode/town _____

2.8 Country _____

2.9 Telephone _____

2.10 Telefax _____

2.11 E-mail _____

2.12 Are you registered with the Chamber of Commerce?
☐ yes, registration number _____
☐ no, the organization is Government

11th of February 2011 - 122.v7

3 Responsible person during the event

> *If the name of the responsible person during the event on the venue location is not the same as under item 2*

Name

Telephone | Telefax

Telephone mobile

4 Location of use / location event

5 Period of time you are applying for the license

> *If the frequencies are requested for more than one event a the same location, one license can be granted. Please attach a list with name and date of the events to this form.*
> *If the frequencies are requested for the use at a course, for instance cycling, please send a copy of the course. For each event a license will be granted.*

5.1 Starting date / end date — Starting date | End date

6 Description (land)mobile equipment

> *Abbreviations in the column "Category"* MW: microwave equipment; MV: mobile video camera transmitter; FB: base station, repeater; MB: mobile equipment; WM: wireless microphone

6.1 Purpose of use — ☐ security ☐ service ☐ programme-making ☐ other

6.2 Type of radio communication

Quantity	Category	Output power (ERP)	RF bandwidth/ data rate	Channel spacing	Frequency range covered by equipment;	Proposed frequencies; transmit/receive

5.3 Details of the antenna

☐ Non-directional

☐ Directional

Make and type

Antenna height (meter above ground)

Azimuth

Interior use antenna
☐ Yes ☐ No

5.4 Polarization

☐ Vertical

☐ Other

6 Particulars

7 Invoice

> *For the (annual) compensation (fee) for the use of frequencies you will receive an invoice. For internal use you can fill in an internal order number.*
> *The invoice will be sent afterwards, payment in advance is not possible. Foreign companies have to pay by IBAN number.*

7.1 Internal order number

7.2 Invoicing address

> *If the invoicing address differs from residential or correspondence address, please fill in*

Address

Person of contact /department

Postcode/town

Country

> *Only for Dutch account holders.*
> *If you want to pay by automatic debiting, you can fill in the declaration below and sign.*
> *By signing this form you authorize the Radio communications Agency to direct-debit the annual fee from your bank account until further notice. You may lodge an objection with your bank against a debited amount within 56 days of the debit transaction.*

7.3 Direct debit authorization

Dutch bank account number

Signature

8 Signature

The undersigned hereby declares that he/she has truthfully filled in all details. Also see the financial annex "Important information for your financial department"

8.1 Name

8.2 Position

8.3 Place and date

8.4 Signature

11th of February 2011 - 122.v7